



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION NATIONALE DE LA COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE

Paris, le 10 juillet 2008

Le Secrétaire

Séance plénière de la Commission nationale de la coopération décentralisée

Le 30 juin 2008

14h30-17h00

MAEE – 20, rue Monsieur 75007 PARIS

COMPTE RENDU

La Commission nationale de la coopération décentralisée s'est réunie le 30 juin après-midi sous la présidence de M. Alain JOYANDET, secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie et en présence de M. Brice HORTEFEUX, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Elle a validé des orientations pour l'appel à projet 2009 et fait le point des dispositifs de soutien à l'action extérieure des collectivités locales, dans le nouveau contexte de la RGPP. Un groupe de travail sur le soutien de l'alimentation a été mis en place à la demande du Secrétaire d'Etat Alain JOYANDET. Les orientations suivantes ont été adoptées après un débat fructueux avec les représentants des associations nationales.

DIALOGUE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Alain JOYANDET a proposé la constitution d'un groupe de travail sur le thème de l'alimentation, de l'agriculture vivrière, de la lutte contre la famine et de la coopération décentralisée.

Il a été aussi décidé la mise en place d'un chantier sur les pays émergents sous la présidence de l'ARF et en partenariat avec les autres associations nationales (coopération universitaire, innovation, appui aux entreprises)

Entre deux réunions plénières de la CNCD, un bureau élargi sera mis en place pour rendre plus régulier le contact au plus haut niveau entre l'Etat et les collectivités territoriales sur l'action internationale. Il se réunira à la rentrée pour ouvrir une concertation sur les orientations géographiques et sectorielles prioritaires de l'Etat dans le cadre de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) avec les collectivités territoriales dont il sera tenu compte dans les appels à projet.

Les 2 ministres ont appelé à une meilleure coordination entre les collectivités par la désignation, lorsque cela est possible, d'un chef de file pour leurs actions de coopération.

APPELS A PROJETS 2009 : TROIS THÉMATIQUES PRIORITAIRES RETENUES ET APPROUVÉES PAR LA CNCD

- Soutien aux actions permettant de financer des projets de coopération décentralisée intégrant des jeunes.
- Soutien aux collectivités territoriales mobilisant plusieurs acteurs de leur territoire dans des pays ou des secteurs prioritaires. Une attention particulière sera donnée aux projets dans le domaine de l'alimentation et l agriculture vivrière.
- Soutien aux coopérations décentralisées portant sur l'appui institutionnel en privilégiant les pays engagés dans un processus de décentralisation, en particulier lorsqu'un dispositif bilatéral de soutien à la décentralisation existe.

Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, pour sa part, soutiendra des projets qui relèvent de priorités du développement solidaire définies par le Ministre (investissement productif, amélioration des conditions de vie et d'insertion socio-économique des populations, développement local, appuis des diasporas).

APPELS A PROJETS 2010-2012

Dans le cadre de la CNCD, les associations nationales d'élus et l'Etat ouvriront une réflexion sur un cadre stratégique de partenariat qui servira de référence pour préparer l'appel à projet pour ces contrats triennaux 2010-2012. Un effort sera recherché pour accentuer la mutualisation entre collectivités locales (chefs de file).

RENFORCEMENT DU LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE CADRE DE LA RGPP

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales, rattachée à la future Direction Stratégique issue de la DGCID, conservera ses attributions (notamment le pilotage des appels à projet) et coordonnera l'action des agences vis à vis des collectivités territoriales.

A ce titre, l'Agence Française de Développement (AFD) mettra en place une facilité de financement direct des collectivités françaises, soit en complément d'un projet financé par l'AFD, soit en appui à des politiques d'aide au développement sectorielles ou géographiques dont elle aura reçu le mandat à travers des appels à propositions. La cohérence de l'action de

l'Etat vis à vis des collectivités territoriales restera sous la responsabilité de la CNCD, dont le secrétariat est assuré par le Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales.



COORDINATION OPÉRATIONNELLE-SITE CNCD

En octobre 2008, le nouveau site de la CNCD sera présenté a la presse et aux partenaires de la coopération décentralisée. Il sera un atout pour améliorer la coordination entre collectivités territoriales, souhaitée par la CNCD, dans le respect de l'autonomie de chacune des strates des collectivités territoriales.

Un état de la mutualisation sera réalisé à cette occasion afin de pouvoir présenter des pistes d'amélioration dans la perspective des prochains contrats triennaux 2010-2012.



SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT SUR LE TOURISME DURABLE

Un accord de partenariat sur le tourisme durable a été signé entre le Sénat, les ministères de l'Écologie de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, des Affaires étrangères et européennes, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Culture et de la Communication, le secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, Cités Unies France et l'Agence Française de Développement.